

DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION D'UN INTITULÉ DE PARCOURS DU MASTER MENTION « GESTION DES
TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL » - UFR LCSH

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SÉANCE DU MARDI 02 AVRIL 2019,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2017 accréditant l'Université Clermont Auvergne en vue de la délivrance de diplômes
nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

PRÉSENTATION :

La modification d'intitulé de parcours présentée (DYNTAR (DYNAmique Territoriale et Aménagement Rural) en
DYNTAAR (DYNAmique Territoriale Agriculture et Aménagement Rural)) permettra de prendre en compte la nouvelle
option « Global Quality in European Livestock Production ».

En février 2018, la CFVU et le CA s'étaient prononcés sur l'ouverture d'un parcours « Global Quality in European
Livestock Production » au sein du Master mention « Gestion des territoires et développement local – GTDL ».

Pour des raisons organisationnelles, du fait notamment de la multiplicité des partenaires, il n'a pas été possible
de proposer cet enseignement comme parcours au sein de cette mention de Master. Cependant, il peut être intégré
comme option au sein du parcours actuellement intitulé DYNTAR. Cette nouvelle option sera offerte en anglais au
niveau Master 2.

Cette filière, co-accréditée par VetAgro Sup et l'Université Clermont Auvergne, a pour objectif de former des
spécialistes des méthodes d'évaluation multicritères au service de la qualité globale des systèmes de production
animale. Cet enseignement répond à la nécessité d'un élevage durable fournissant des produits sains et de qualité. Il
constitue un enjeu fort dans la perspective d'une synergie entre sciences animales et sciences des territoires. De
surcroît, il s'inscrit dans le cadre de l'I-SITE CAP 20-25, et du challenge 1.

Une convention complémentaire a été signée récemment entre les différentes institutions partenaires : Bordeaux
Sciences AGRO, l'ENSAIA (université de Lorraine) et l'INRA.

Vu la présentation de Laurent RIEUTORT (UFR LCSH) ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'adopter la modification d'intitulé de parcours au sein du Master mention « Gestion des territoires et
développement local » suivante : « Dynamique territoriale agriculture et aménagement rural (DYNTAAR) » au lieu de
« Dynamique territoriale et aménagement rural (DYNTAR) » à partir de l'année universitaire 2019 - 2020.

Membres en exercice : 41

Votes : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2019-04-02-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi
par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*